

puissent toujours bien s'en acquitter isolément, il convient que des études communes soient organisées et assistées, sous les auspices et la direction du Siège apostolique. Ce résultat nous paraît pouvoir être atteint commodément si Nous Nous servons, dans la matière dont Nous parlons maintenant, du moyen dont Nous Nous sommes déjà servi pour promouvoir d'autres études.

Pour ces causes, il Nous plaît d'instituer un conseil, ou, comme l'on dit, une « commission » d'hommes graves, dont la fonction consistera à faire en sorte, de toute manière, que les textes divins trouvent chez Nous, de divers côtés, l'interprétation plus étudiée réclamée par Notre temps, et qu'ils demeurent à l'abri, non seulement de tout souffle d'erreur, mais encore de toute témérité d'opinions. Il convient que le principal siège de cette commission soit à Rome, sous les yeux mêmes du Souverain Pontife, afin que la Ville maîtresse et gardienne de la sagesse chrétienne, soit aussi le centre d'où découle, dans tout le corps de la république chrétienne, les saints et incorruptibles préceptes d'une science si nécessaire. Les hommes dont cette commission sera composée, afin de satisfaire pleinement à leur charge, grave entre toutes et des plus honorables, devront exercer les tâches suivantes, proposées en propre à leur zèle.

Tout d'abord, ayant constaté exactement quel est actuellement le mouvement des esprits en ce qui concerne ces sciences, ils devront penser qu'aucune des récentes découvertes de l'esprit humain n'est étrangère